

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 janvier 2007

PROTECTION DE L'ENFANCE - (n° 3184)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 216

présenté par

M. Blisko, Mme Adam, M. Vuilque, Mme David, M. Dehoux,  
M. Lambert, M. Tourtelier et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 17, insérer la division et l'intitulé suivants :**

« Titre IV

« Dispositions tendant à protéger les enfants des dérives sectaires »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient d'insérer dans la loi certaines dispositions immédiatement applicables et proposées par le rapport parlementaire n° 3507 voté à l'unanimité des personnes présentes le 12 décembre 2006.